

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_40
Référence Nomenclature n°7.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Relations Citoyennes et Attractivité Territoriale
Service en charge : Animation Sociale – Politique de la Ville

Objet : Création de tarifs municipaux pour de nouvelles activités périscolaires des Centres Sociaux municipaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu la décision n°2025-26 du 10 juin 2025 portant tarification des droits perçus par la commune et notamment le Titre 4,

Vu les projets tarifaires annexés à la présente délibération,

Considérant la volonté de préserver l'accessibilité des activités pour les habitants de Firminy et de maintenir une différenciation tarifaire avec les usagers extérieurs à la Commune,

Considérant la création des activités piscine, théâtre et aide aux apprentissages organisés par les centres sociaux municipaux après la classe relèvent de la tarification périscolaire, Considérant qu'il convient de remplacer, pour les seuls centres sociaux municipaux, le droit d'inscription actuellement facturé à chaque activité par un droit d'entrée annuel acquitté une seule fois par famille,

Considérant pour l'atelier poterie les dépenses spécifiques liées à la terre, aux cuissons et à l'entretien du matériel,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Créer les tarifs spécifiques suivants pour les activités organisées après la classe. Les tarifs sont établis par enfant et ne donnent lieu à aucune facturation complémentaire,

Activité	QF ≤ 900*	QF ≥ 901*	Périodicité et modalités
Piscine périscolaire	5,00 €	7,00 €	Par trimestre ; entrées à la piscine comprises
Théâtre périscolaire	16,00 €	20,80 €	Par année scolaire
Aide aux apprentissages	1,00 €	2,00 €	Par trimestre

* Pour les familles ne présentant pas de justificatif de quotient familial, le tarif correspondant à la tranche QF ≥ 901 est appliqué.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_40
Référence Nomenclature n°7.2

- Fixer le droit d'entrée annuel aux centres sociaux municipaux en lieu et place du tarif visé au Titre 4 « 6-Carte municipale » du catalogue de tarification comme suit :

Famille	Droit d'entrée annuel
Famille domiciliée à Firminy	5,00 €
Famille extérieure à Firminy	8,00 €

- Fixer les tarifs trimestriels de l'atelier poterie selon le revenu imposable mensuel par part, calculé à partir du revenu imposable de l'année N-1 divisé par douze et par le nombre de parts, comme suit :

Revenu imposable mensuel par part	Usager domicilié à Firminy	Usager extérieur à Firminy
≤ 700 €	12,90 €	32,25 €
De 701 € à 2 999 €	23,70 €	59,25 €
> 3 000 €	38,40 €	96,00 €

La réduction de 20 % applicable à compter de la deuxième activité est maintenue et s'applique au seul tarif trimestriel de l'activité. La majoration propre à la poterie pour les usagers extérieurs ne se cumule pas avec celle applicable aux activités faisant intervenir un intervenant rémunéré.

- Fixer les tarifs applicables aux activités destinées aux 12-17 ans organisées par les centres sociaux municipaux, selon le quotient familial et le lieu de résidence, conformément aux annexes 1 et 2 de la présente délibération,
- Préciser que pour les demi-journées et les soirées, le tarif applicable est égal à la moitié du tarif correspondant figurant dans les annexes,
- Fixer pour l'atelier poterie les participations complémentaires suivantes :

Prestation	Tarif
Fourniture de terre	Coût d'achat TTC réellement supporté par la Ville, ramené au kilogramme et arrondi au centime
Première cuisson	3,00 € par kilogramme
Deuxième cuisson	5,00 € par kilogramme

- Préciser que ces participations sont facturées selon la quantité de terre remise et le poids des pièces confiées pour cuisson,

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_40
Référence Nomenclature n°7.2

- Dire que les présents tarifs entreront en vigueur à la date à laquelle la présente délibération deviendra exécutoire,
- Dire que les autres tarifs et modalités du catalogue municipal demeurent inchangés,
- Dire que les recettes correspondantes seront imputées au budget communal, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **CRÉE** les tarifs spécifiques suivants pour les activités organisées après la classe selon les modalités définies ci-dessus,
- **FIXE** le droit d'entrée annuel aux centres sociaux municipaux en lieu et place du tarif visé au Titre 4 « 6-Carte municipale » du catalogue de tarification comme susmentionné,
- **FIXE** les tarifs trimestriels de l'atelier poterie selon le revenu imposable mensuel par part, calculé à partir du revenu imposable de l'année N-1 divisé par douze et par le nombre de parts, comme susmentionnés,
- **FIXE** les tarifs applicables aux activités destinées aux 12-17 ans organisées par les centres sociaux municipaux, selon le quotient familial et le lieu de résidence, conformément aux annexes 1 et 2 de la présente délibération,
- **PRECISE** que, pour les demi-journées et les soirées, le tarif applicable est égal à la moitié du tarif correspondant figurant dans les annexes.
- **FIXE**, pour l'atelier poterie les participations complémentaires telles que susmentionnées :
- **PRÉCISE** que ces participations sont facturées selon la quantité de terre remise et le poids des pièces confiées pour cuisson.
- **DIT** que les présents tarifs entreront en vigueur à la date à laquelle la présente délibération deviendra exécutoire.
- **DIT** que les autres tarifs et modalités du catalogue municipal demeurent inchangés.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_40
Référence Nomenclature n°7.2

- **DIT** que les recettes correspondantes seront imputées au budget communal, aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 22 septembre 2026

La Secrétaire de Séance,



Evelyne BERGER

Le Maire,



Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 22 Septembre 2026...
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
J-C MONNERET



DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY**

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

**Création de tarifs municipaux pour de nouvelles activités périscolaires
des Centres Sociaux municipaux**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 15 Septembre 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 22 Septembre 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

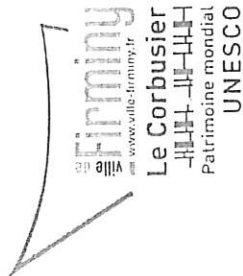
PRESENTS : M. PETIT Marc, Mme TAING Claire, M. MALLEY Eric, Mme GOURGAUD Jocelyne, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine (jusqu'à 21 h 10), M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, Mme REYMOND Magali, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan (à partir de 18 h 59), M. MONISTROL Sébastien, Mme CURIOT Marie-Amélie, M. BENGHALIA Adel, M. LUYA Julien, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie (jusqu'à 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs (à partir de 19 h 48 et jusqu'à 22 h 56), M. CHALAND Christophe, Mme GIL Nathalie, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

POUVOIRS : Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle à M. CHARTRON Jean-Paul, M. IBARS Robert à M. FERRIER Damien, M. MENDES José à Mme REYMOND Magali, M. VIAL Mickaël à M. MALLEY Eric, M. GUILLOT Dylan à Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 59), Mme RIOCREUX Sandrine (à partir de 21 h 10) à Mme PONCET Elizabeth, Mme Leslie DREVET à M. CHALAND Christophe (à partir de 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs à Mme DREVET Leslie (jusqu'à 19 h 48) et à M. ROBERT Loïc (à partir de 22 h 56).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERGER Evelyne.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. MONNERET J-Christophe, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ Marie-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	26
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33



COMMUNE DE FIRMINY
 Délibération n°DCM_20260922_40
 Référence Nomenclature n°7.2

ANNEXES TARIFAIRES – ACTIVITÉS 12-17 ANS

Annexe 1 – Proposition de grille 12-17 ans : Appelous

Activité	QF 0-400	QF 401-700	QF 701-900	QF 901-1 200	QF > 1 200
Activité locale sans dépense supplémentaire	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Activité locale avec intervenant ou matériel	1,60 €	1,60 €	2,40 €	3,20 €	4,00 €
Sortie sans droit d'entrée – moins de 30 km	1,60 €	2,40 €	3,20 €	4,00 €	4,80 €
Sortie sans droit d'entrée – moins de 100 km	2,40 €	3,20 €	4,00 €	4,80 €	5,60 €
Sortie sans droit d'entrée – plus de 100 km	3,20 €	4,00 €	4,80 €	5,60 €	6,40 €
Entrée < 5 € – moins de 30 km	3,20 €	4,00 €	4,80 €	5,60 €	6,40 €
Entrée < 5 € – moins de 100 km	4,00 €	4,80 €	5,60 €	6,40 €	7,20 €
Entrée < 5 € – plus de 100 km	4,80 €	5,60 €	6,40 €	7,20 €	8,00 €
Entrée de 5 à 20 € – moins de 30 km	4,80 €	5,60 €	6,40 €	7,20 €	8,00 €
Entrée de 5 à 20 € – moins de 100 km	5,60 €	6,40 €	7,20 €	8,00 €	9,60 €
Entrée de 5 à 20 € – plus de 100 km	6,40 €	7,20 €	8,00 €	9,60 €	11,20 €
Sortie exceptionnelle – local/proximité	5,60 €	6,40 €	7,20 €	8,00 €	9,60 €
Sortie exceptionnelle – moins de 30 km	6,40 €	7,20 €	8,00 €	9,60 €	11,20 €
Sortie exceptionnelle – moins de 100 km	7,20 €	8,00 €	8,80 €	10,40 €	12,00 €
Sortie exceptionnelle – plus de 100 km	8,00 €	8,80 €	10,40 €	11,20 €	12,80 €
Camp nature – tarif journalier	8,00 €	8,80 €	9,60 €	10,40 €	12,00 €
Camp mer – tarif journalier	8,80 €	9,60 €	10,40 €	12,00 €	13,60 €
Camp ski – tarif journalier	9,60 €	10,40 €	11,20 €	12,80 €	14,40 €
Camp quartier – tarif journalier	8,00 €	8,80 €	9,60 €	10,40 €	12,00 €



Activité	QF 0-400	QF 401-700	QF 701-900	QF 901-1 200	QF > 1 200
Activité locale sans dépense supplémentaire	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Activité locale avec intervenant ou matériel	2,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Sortie sans droit d'entrée – moins de 30 km	2,00 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Sortie sans droit d'entrée – moins de 100 km	3,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €
Sortie sans droit d'entrée – plus de 100 km	4,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €
Entrée < 5 € – moins de 30 km	4,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €
Entrée < 5 € – moins de 100 km	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €
Entrée < 5 € – plus de 100 km	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €
Entrée de 5 à 20 € – moins de 30 km	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €
Entrée de 5 à 20 € – moins de 100 km	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €
Entrée de 5 à 20 € – plus de 100 km	8,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €	13,00 €
Sortie exceptionnelle – local/proximité	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €
Sortie exceptionnelle – moins de 30 km	8,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €	13,00 €
Sortie exceptionnelle – moins de 100 km	9,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €	14,00 €
Sortie exceptionnelle – plus de 100 km	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	15,00 €
Camp nature – tarif journalier	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	15,00 €
Camp mer – tarif journalier	12,00 €	13,00 €	14,00 €	16,00 €	18,00 €
Camp ski – tarif journalier	14,00 €	16,00 €	18,00 €	20,00 €	22,00 €
Camp quartier – tarif journalier	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	15,00 €